



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 73/11 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille onze, le sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 2 DECEMBRE 2011

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, GONZALEZ, LIAN, SALAÜN, SANCHEZ, BELLION-ETIENNE, BENHADJ, CASTAING, ESPINOSA, GUZOU, LLOUBERES, MARQUIER, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, TISSEYRE, ZAMBONI, FERTE, GESTA, MOUNIC (née SUZE).

PROCURATIONS

M. LOUGE	à	Mme MOUNIC
Melle DURAND	à	Mme MAUREL
Mme DECAMPS	à	Mme SCHINTONE
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN

Secrétaire : Madame Sylvie LLOUBERES a été élue secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : FINANCES - CRECHE PRUNEL - Acquisition de mobilier - demande de subvention

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des crèches municipales, il apparaît nécessaire d'acquérir un meuble à tiroirs et une table rectangulaire pour un montant total de 788.32 € HT.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que ces investissements seront réalisés en application de la délibération du 27 mars 2008 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi 2001.1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes à caractère économique et financier pour la passation des marchés après une procédure adaptée.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour aider la Commune dans ces investissements.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- ▶ D'approuver l'acquisition de matériel pour la crèche Prunel telle que décrite ci-dessus.
- ▶ De demander une subvention au Conseil Général pour aider la Commune dans ces investissements.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 7 décembre 2011

Le Maire,

Lysiane MAUREL

